Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 46 (1973)

Heft: 11

Artikel: Peut-on manger les poissons du Rhin?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127563

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de Chesey à la Forclaz (pied du Molard), chemin interdit à la circulation. Or, la pénétration motorisée en forêt est désastreuse pour la faune.
D'autre part, la construction de telles routes entraîne des dépenses sans proportion avec l'amélioration de l'exploitation forestière. S'agit-il d'utiliser coûte que coûte les subventions fédérales et cantonales (environ 90% du prix de la construction)? Mais les finances de la Confédération et du canton concernent notre portemonnaie! Et puis, l'entretien des routes de forêt, souvent très onéreux, reste à la charge des communes!
SOS-Préalpes juge nécessaire d'avertir le public de l'urgence d'une politique de préservation de la nature. Les lois forestières, fédérales et cantonales, ne tiennent compte que de deux facteurs: le rendement et le maintien de la superficie. Elles ignorent les fonctions biologique, écologique et récréative de la forêt. A Liestal, dans sa séance du 19 septembre dernier, le Conseil communal a accepté à l'unanimité un postulat à la municipalité, lui demandant d'accorder une priorité à ces fonctions essentielles.
C'est des citoyennes et des citoyens que dépend la sauvegarde du milieu naturel.

Dans *Coopération* du 11 octobre 1973.

Peut-on manger les poissons du Rhin?

La quantité trop élevée de mercure dans les eaux du Rhin, provenant des rejets d'industries disséminées sur l'ensemble du bassin rhénan, et décelée depuis de nombreuses années, atteindrait dans certains cas, selon l'administration française de l'agriculture et du développement rural, des taux alarmants proches de 3,9 milligrammes par kilogramme de chair de poisson prélevée, alors que la norme française provisoire est de 0,7.
Cependant, «les renseignements actuellement disponibles sur la pollution du bassin rhénan par le mercure sont encore très fragmentaires et ne suffisent pas à conclure que la consommation de poissons du Rhin est dangereuse», déclare dans un communiqué la préfecture de l'Alsace. Mais, ajoute le communiqué, «en l'absence de normes scientifiques établies en ce qui concerne les seuils de toxicité du mercure, il semble préférable d'être prudent. Aussi est-il conseillé aux amateurs de poissons pêchés dans les eaux rhénanes de ne pas en consommer trop fréquemment.»
Une action à caractère international est donc nécessaire pour maîtriser l'ensemble des rejets de mercure et de métaux lourds en général dans l'ensemble du bassin rhénan, auxquels on impute les hécatombes de poissons, car une réglementation au seul usage d'un Etat riverain ne saurait suffire.
Le communiqué précise que, pour ce qui concerne l'Alsace, des analyses sont faites sur les eaux, les vases et la faune piscicole du Rhin, qui permettront de mieux localiser les zones de contamination des eaux par le mercure. Des enquêtes sont engagées auprès des industries susceptibles d'utiliser ou de fabriquer des substances mercurielles. Les résultats de ces travaux doivent aboutir à un programme d'action général. «Le Monde», 17. 7. 1973

CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE
FRANCIS MASSON SA
LAUSANNE - Saint-Roch 8 - Tél. 22 66 73

Fabrique vaudoise d'ascenseurs
SEGULIFT S.A. 1004 LAUSANNE
64, rue de Genève Téléphone 24 73 53

Meystre
papiers peints
Lausanne (021) 20 51 31
Bienne (032) 2 38 35
Sion (027) 2 23 17

MI RO LA
LAUSANNE
Av. d'Echallens 69
Tél. 25 88 25
Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Polyglass, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage, polissage, argenture, sablage industriel
Vitrerie générale
Miroiterie Romande